

Délibération n°2025-74

Thème : ENVIRONNEMENT 1

Objet : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour l'année 2024 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq du mois de septembre, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 19 septembre 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 18 Pouvoirs : 8 Suffrages exprimés : 26

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Michel DALMASSO ; Karima COEURET ; Sandrine LEBRE ; Emmanuel LUTHRINGER ; Aurélie ANNEQUIN ; Danièle KLINGLER ; Camille FELLER ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Christian CHIAPELLA ; Christophe LOPEZ ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
Mme Lisa MARCEL donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Geoffroy GONZALEZ donne procuration à M. Christian CHIAPELLA
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER
M. François PREVOST donne procuration à M. Christophe LOPEZ
M. Robert USSEGLIO donne procuration à Mme Maryse BLANC
Mme Patricia PAUL donne procuration à M. Michel DALMASSO
M. François BERGNA donne procuration à M. Gilbert BOYER

Absents excusés :

Michel CHAPUIS, Lisa MARCEL, Geoffroy GONZALEZ, Nadine CURNIER, Camille FELLER, François PREVOST, Robert USSEGLIO, Patricia PAUL, François BERGNA, Céline MOSTEIRO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

12 communes sont donc représentées.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 ;

VU le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et plus particulièrement son article 8-A établissant la compétence de l'intercommunalité en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés ;

Attesté de réception de la préfecture
004-24040040-20250923-74-2025-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2025

CONSIDERANT que le code général des collectivités territoriales impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

CONSIDERANT que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération ;

CONSIDERANT que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service ;

CONSIDERANT qu'un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure pour l'exercice 2024 ;
- De préciser que ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération ;
- De préciser que ce document sera communiqué aux maires des communes membres afin qu'il puisse être présenté à leur conseils municipaux respectifs ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et années susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte publié le : 07 OCT. 2025

Communauté de Communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure

Accusé de réception en préfecture
004 240 00440 20250525-712025-1 E
Date de publication en préfecture : 05/10/2025

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

EXERCICE 2024



**Communauté de communes
Pays de Forcalquier
Montagne de Lure**

Hôtel de Ville
1, place du Bourguet
04300 FORCALQUIER

04.92.75.33.21
contact@forcalquier-lure.com



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. INDICATEURS TECHNIQUES	4
1. 1. Définitions	4
1. 2. Collecte des déchets	5
1. 2.1. Collecte des ordures ménagères	6
1. 2.2. Collecte des déchets ménagers recyclables.....	8
1. 2.3. Déchetterie	8
1. 2.4. Communication	8
1. 2.5. Tonnages collectés.....	9
1. 2.6. Evolution des tonnages collectés sur le territoire de la communauté de communes	9
1. 2.7.Répartition des tonnages collectés par flux de déchets	9
1. 2.8. Evolution du tonnage d’ordures ménagères en fonction de la population depuis 2010	10
1. 2.9. Performances du territoire	10
1. 3. Traitement des déchets	11
1. 3.1. Traitement des ordures ménagères.....	12
1. 3.2. Traitement des déchets ménagers recyclables	12
1. 3.3. Traitement des déchets ménagers et assimilés	12
2. INDICATEURS FINANCIERS	13
2. 1. Montant annuel global des dépenses de fonctionnement	13
2. 2. Montant annuel global des recettes de fonctionnement	13
2. 3. Montant annuel global des dépenses d’investissement	14
2. 4. Montant annuel global des recettes d’investissement	14

Accusé de réception en préfecture
094-2494004-20250925-74-2025-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2025



Préambule

Le présent document expose les indicateurs techniques et financiers fixés par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Conformément aux dispositions de l'article D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice concerné. Après adoption, chaque maire devra présenter ce rapport, dont il aura été destinataire, à son conseil municipal.

Par ailleurs, il sera porté à la connaissance du public par affichage au siège de l'EPCI.

La compétence "Elimination (collecte et traitement) et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés" a été transférée à la communauté de communes Pays de Forcalquier - Montagne de Lure au 1^{er} janvier 2003.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les compétences "Traitement des déchets ménagers" et "Collecte des déchets recyclables (en colonnes)" ont été confiées au SYDEVOM de Haute Provence, syndicat mixte départemental.

Pour mémoire, la communauté de communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure rassemble 13 communes et 10 181 habitants (Population légale 2021 - données INSEE).

Ses communes membres sont les suivantes :



Carte du territoire de la communauté de communes
Pays de Forcalquier – Montagne de Lure

Commune	Population	%
Cruis	645	6,3%
Fontienne	135	1,3%
Forcalquier	5 212	51,2%
Lardiers	137	1,3%
Limans	400	3,9%
Lurs	385	3,8%
Montlaux	215	2,1%
Niozelles	287	2,8%
Ongles	368	3,6%
Pierrerue	539	5,3%
Revest St Martin	86	0,8%
St Etienne les Orgues	1 342	13,2%
Sigonce	430	4,2%
Total	10 181	100,0%



1. Indicateurs techniques

1.1. Définitions

Collecte :

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250925-74-2025-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2025

Collecte en point de regroupement :

Mode d'organisation de la collecte des déchets dans lequel un contenant est affecté à un groupe d'usagers et situé à proximité immédiate du domicile des usagers ou d'un groupe d'usagers, ou du lieu de production des déchets.

Collecte par Point d'Apport Volontaire (PAV) :

Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant de collecte est mis à la disposition du public en accès libre. Les Points d'Apport Volontaire (PAV) sont mis à disposition des usagers pour la collecte du verre, des journaux et des emballages ménagers.

Collecte sélective :

Collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

Déchets tout-venant :

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages ne possédant pas de filière de recyclage ou de traitement spécifique.

Déchets emballages ménagers recyclables :

Ensemble des déchets secs servant à l'emballage des produits de consommation des ménages (exemple : *bouteilles et flacons en plastique, boîtes et barquettes métalliques, briques alimentaires, cartonnettes...*).

Ordures Ménagères résiduelles :

Déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments, du nettoyage normal des habitations et de l'hygiène du corps. Ne sont pas compris les emballages, les journaux, magazines, le verre, et les déchets collectés en déchetterie.

Déchets ménagers et assimilés (DMA) :

Ensemble des déchets produits par les ménages. Ils comprennent également les déchets industriels banals, déchets dont la nature reste identique aux déchets domestiques, produits par les artisans, les commerçants, collectés en mélange avec les déchets des ménages.

Déchets Diffus Spécifiques (DDS) :

Déchets provenant de l'activité des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être corrosifs (acides), nocifs, toxiques, irritants (ammoniaque, résines), comburants (chlorates), facilement inflammables, ou d'une manière générale dommageables pour l'environnement.

Déchets d'Équipements Electroniques et Electriques (DEEE) :

Ensemble des objets ou composants d'objets qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou électromagnétiques, que ces courants soient fournis par branchement sur une prise ou à travers des piles ou batteries (exemples : *télévisions, frigidaire, radio-réveils, jouets électroniques, ordinateurs...*)

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :

Cette taxe, prélevée par l'Etat, est appliquée, à tout déchet qui n'est pas valorisés ou recyclés.

Le montant de la TGAP au 1^{er} janvier 2024 est de 59 € HT/tonne de déchets. L'installation de stockage des déchets non dangereux de Manosque, dans laquelle notre communauté de communes traite ses déchets, est équipée d'un système de valorisation des biogaz. De ce fait, les collectivités utilisatrices de ce site bénéficient d'une TGAP réduite.



1.2. Collecte des déchets

En 2024, la communauté de communes a réalisé une refonte globale de son mode de collecte des déchets ménagers par la mise en place d'une collecte en Point d'Apport Volontaire.

Les bacs de collecte à ordures ménagères et emballages ménagers recyclables collectés en porte à porte ont été remplacés par des colonnes collectées en PAV.

Chaque PAV, ainsi créé constitue un point de tri permettant le dépôt des flux de déchets suivants :

- Emballages ménagers et papiers (collecte biflux) ;
- Verre ;
- Cartons bruns ;
- Ordures ménagères résiduelles.

Approuvé de réception en préfecture
Mise en service : 09/10/2025-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2025



Ces PAV sont équipés de colonnes aériennes, semi-enterrées ou enterrées selon les sites. Ci-dessous sont présentés les trois types de colonnes installées sur le territoire :



Les capacités des colonnes sont :

- Emballages ménagers et papiers : 5 m³ ;
- Verres : 4 m³ ;
- Cartons : 5 m³ ;
- Ordures ménagères résiduelles : 5 m³ (3 m³ pour les colonnes aériennes).

Une petite collecte en bacs a été conservée pour la vieille ville de Forcalquier en raison de la densité urbaine et de la difficulté d'implanter des PAV à proximité (réseaux souterrains, caves, étroitesse des voiries, distances...).

En parallèle de ce nouveau mode de collecte, la communauté de communes a équipé ses communes de vingt-sept plateformes de compostage partagées pour répondre aux obligations réglementaires de l'article L541-21-1 du code de l'environnement.

Ces plateformes sont équipées à minima de 3 modules :

- Un module pour le dépôt des biodéchets ;
- Un module pour la maturation du compost ;
- Un module pour le stockage du broyat utilisé pour le recouvrement des biodéchets.



Ci-dessous sont présentés les plateformes installées sur le territoire :

Plateforme anti-rongeur, capacité 3 000 litres



Plateforme bois, capacité 1 740 litres



Pour une bonne utilisation des plateformes et ainsi activer le processus de compostage, les usagers doivent déposer leurs biodéchets dans le module de remplissage, mélanger en surface leur apport avec la griffe présente et ensuite recouvrir d'une couche de broyat.



Lorsque le module de remplissage est plein, il est condamné pour mise en maturation pendant une durée moyenne de quatre mois. Le second module est utilisé pour les nouveaux dépôts. Dès que le compost est mûr, le module est ouvert afin que les usagers puissent se servir en compost. Ainsi vidé il sera prêt pour une nouvelle rotation avec le module en cours de remplissage.

Aussi, pour les habitations équipées de jardin, la communauté de communes fournit à ses administrés un composteur à un usage domestique pour la somme de 15€.

1. 2.1. Collecte des ordures ménagères.

Depuis janvier 2024 l'ensemble des communes sont collectées par la régie du service public de gestion des déchets de la communauté de communes avec le matériel suivant :

- Camion MAN Evolupac Duo à grue HIAB (PTAC 26 T – charge utile 7,4 T) pour la collecte des colonnes ;
- Camion BOM Renault FAUN (PTAC 16 T -charge utile 5,5 T) et une mini BOM Piaggio FAUN (PTAC 2,8 T – charge utile 2,17 T) pour la collecte des bacs.

• Etat du parc 2024

Ne sont pas pris en compte dans ce tableau les conteneurs des campings ou des centres de vacances.

Communes	Habitants	Logements	Points	Bacs OM
Cruis	645	488	PAV	0
Fontienne	135	101	PAV	0
Forcalquier	5212	2974	9	25
Lardiers	137	130	PAV	0
Limans	400	250	PAV	0
Lurs	385	328	PAV	0
Montlaux	215	152	PAV	0
Niozelles	287	206	PAV	0
Ongles	368	304	PAV	0
Pierrerue	539	360	PAV	0
R. S. M.	79	79	PAV	0
S. E. O. Lure	1342	991	1	8
Sigonce	430	319	PAV	0
TOTAL	10 181	6682	10	33

Parc PAV

Volume colonnes en m3	Aériennes	S-Enterrées	Enterrées
OM	3	5	5
EMB/papier	5	5	5
Verre	4	4	4
Carton	5	5	5

		situation	Commune	CoordonnéesWGS4	code insee	OM
1	CRS1	Chemin du Pigeonnier	Cruis	N44.0633045 E5.84826263	04065	2
2	CRS2	Chemin du Jas de Nordon	Cruis	N44.0632882 E5.83997847	04065	1
3	CRS4	Chemin Saint Jean	Cruis	N44.0656449 E5.83715503	04065	2
4	CRS5	Route de Saint Etienne les Orgues (nouveau parking)	Cruis	N44.0623868 E5.83396117	04065	3
5	CRS6	Route de Saint Etienne les Orgues (Janigou)	Cruis	N44.0605512 E5.82594515	04065	2
6	FOE1	Chemin de Fayet (mairie)	Fontienne	N44.0096092 E5.79309482	04087	1
7	FOE2	Route de Sigonce	Fontienne	N44.0084459 E5.79483613	04087	1
8	FOR1	Montée des serres (Lot. Chêneraie)	Forcalquier	N43.9518609 E5.76990928	04088	2
9	FOR3	Centre d'accueil spécialisé	Forcalquier	N43.9548585 E5.76368098	04088	
10	FOR3bis	Centre d'accueil spécialisé	Forcalquier	N43.9526323 E5.76235071	04088	
11	FOR4	Chemin maraudis (Rond point Casino)	Forcalquier	N43.9522860 E5.77060918	04088	4
12	FOR5	Route de Mane (Parking Casino)	Forcalquier	N43.9511722 E5.77717314	04088	4
13	FOR7	Avenue Amiral Thierry d'Argenlieu (Ecole musique)	Forcalquier	N43.9523646 E5.77717314	04088	2
14	FOR8	Chemin de la Petite Vitesse	Forcalquier	N43.9564142 E5.77717314	04088	4
15	FOR9	Chemin de la Petite Vitesse	Forcalquier	N43.9556094 E5.77717981	04088	4
16	FOR10	Route du Plan des Aires (La croix)	Forcalquier	N43.9546972 E5.78047606	04088	1
17	FOR11	Route du Plan des Aires (Rugby)	Forcalquier	N43.9528289 E5.78878451	04088	2
18	FOR12	Avenue Jean Giono	Forcalquier	N43.9568553 E5.78415648	04088	4
19	FOR13	Avenue 4 reines	Forcalquier	N43.955923 E5.77886871	04088	2
20	FOR14	Boulevard Bouche	Forcalquier	N43.9573114 E5.77920213	04088	
21	FOR15	Boulevard de la République (HLM Grand Jardin)	Forcalquier	N43.9575968 E5.77718912	04088	2
22	FOR16	Avenue Eugène Bernard (Montée Hôpital)	Forcalquier	N43.9592513 E5.77738662	04088	4
23	FOR17	Avenue de Verdun	Forcalquier	N43.9596913 E5.7791175	04088	2
24	FOR18	Boulevard Latourette	Forcalquier	N43.9581444 E5.77946176	04088	
25	FOR19	Rue Berluc Pérussis (Cathédrale)	Forcalquier	N43.9592369 E5.78077813	04088	1
26	FOR20	Boulevard des Martyrs	Forcalquier	N43.9593510 E5.78247336	04088	
27	FOR21	Avenue Saint Promasse (Biscuiterie)	Forcalquier	N43.9591773 E5.78572014	04088	1
28	FOR22	Rue de Bedarride (Lot. Bonne Fontaine)	Forcalquier	N43.9580932 E5.7862782	04088	1
29	FOR23	Chemin de l'espace culturel	Forcalquier	N43.9579081 E5.78961088	04088	3
30	FOR24	Avenue des Chalus	Forcalquier	N43.9581291 E5.79255359	04088	3
31	FOR25	Avenue Claude Delorme (Piscine)	Forcalquier	N43.9619559 E5.78401707	04088	1
32	FOR26	Rue Marcel Pagnol (Stade)	Forcalquier	N43.9618990 E5.78567295	04088	1
33	FOR27	Rue des Campagnols	Forcalquier	N43.9629646 E5.79015636	04088	2
34	FOR28	Rue des Garrigues (Lot. Marçels)	Forcalquier	N43.9634837 E5.79381242	04088	2
35	FOR29	Chemin des Chambarels	Forcalquier	N43.9666606 E5.79120259	04088	3
36	FOR31	Avenue Fontauris (Cimetière)	Forcalquier	N43.9640351 E5.7853099	04088	2
37	FOR32	Avenue Fontauris (Maternelle)	Forcalquier	N43.9619842 E5.78152059	04088	4
38	FOR33	Rue de la Farigoule / Genêts	Forcalquier	N43.9617455 E5.78104503	04088	
39	FOR34	Rue du Souvenir Français (Martial Sicard)	Forcalquier	N43.9610832 E5.78018487	04088	4
40	FOR35	Avenue du Professeur René Cassin (Picoron)	Forcalquier	N43.9605258 E5.7807687	04088	
41	FOR36	Avenue du Docteur Casimir Caire	Forcalquier	N43.9606904 E5.77813612	04088	2
42	FOR37	Avenue Saint Marc	Forcalquier	N43.9618041 E5.7752487	04088	
43	FOR38	Avenue Crémieux (Parking collège)	Forcalquier	N43.9649866 E5.77950398	04088	2
44	FOR39	Collège	Forcalquier	N43.9654524 E5.77819154	04088	
45	FOR42	Avenue des Lavandes / rue des écoles	Forcalquier	N43.9622290 E5.77854311	04088	2
46	FOR43	Route de Limans	Forcalquier	N43.9484770 E5.7667546	04088	1
47	FOR44	Ancienne Route de Dauphin (STEP Ouest)	Forcalquier	N43.9461521 E5.77933875	04088	3
48	FOR45	Avenue Claude Delorme (Bastide des Charmels)	Forcalquier	N43.9625147 E5.78852689	04088	2
49	FOR46	Plan des Aires (Tarsac)	Forcalquier		04088	2
50	LAS1	Traverse de la Burlière	Lardiers	N44.0588597 E5.71100062	04101	4
51	LIS1	Rue du Thoron (village)	Limans	N43.9856232 E5.72975072	04104	2
52	LIS2	Route de Saint Etienne les Orgues (Pangon)	Limans	N43.9946309 E5.73791589	04104	2
53	LIS3	Camping les Lauzons	Limans ouvert en juin 2025	ouvert en juin 2025	04104	2
54	LIS4	Ybourgues	Limans ouvert en juin 2025	ouvert en mai 2025	04104	1
55	LUS1	Route du Serre (Parking village)	Lurs	N43.9666448 E5.88757961	04106	2
56	LUS2	Route du Lauzon (station d'épuration)	Lurs	N43.9671148 E5.87083567	04106	4
57	LUS3	Route de Saille EN ATTENTE	Lurs	N43.9443748 E5.86885571	04106	
58	LUS4	Chemin de Payse (Giropey)	Lurs	N43.9629437 E5.89519041	04106	1
59	LUS5	Route du Vicaire	Lurs	N43.9564238 E5.89396859	04106	2
60	MOX1	Rue Saint Jacques (cimetière)	Montlaux	N44.0481264 E5.84752454	04130	2
61	NIS1	La Promenade (village)	Niozelles	N43.9369319 E5.83873384	04138	4
62	NIS2	Route du Carlet (Petit Deffend)	Niozelles	N43.9376140 E5.83549037	04138	2
63	NIS3	Route de la Bastide Neuve (Bons enfants)	Niozelles	N43.9364221 E5.85107929	04138	2
64	NIS4	Village vacances Bories EN ATTENTE	Niozelles	N43.9310793 E5.84807407	04138	
65	NIS5	Ribiera Golf	Niozelles	N43.9324356 E5.86030618	04138	
66	NIS6	Camping Douce Provence	Niozelles	N43.9337330 E5.86684088	04138	4
67	ONS1	Chemin de la Peyroux (Ecole)	Ongles	N44.0284201 E5.73271326	04141	2
68	ONS2	Route d'Ongles (Bas verdet)	Ongles	N44.0213483 E5.73617766	04141	2
69	ONS3	Route de Forcalquier (ancienne carrière)	Ongles	N44.0200502 E5.712473	04141	2
70	PIE1	Route des Oratoires (Cimetière)	Pierrerue	N43.9525883 E5.83227098	04151	2
71	PIE2	La Promenade (Mairie)	Pierrerue	N43.9550357 E5.83390371	04151	1
72	PIE3	Route de Saint Pierre (Pont des Magnans)	Pierrerue	N43.9685316 E5.82497177	04151	2
73	PIE4	Route de Varon (Hameau St Pierre)	Pierrerue	N43.9676918 E5.84052088	04151	1
74	RSM1	Chemin Les Parinnes	Revest-Saint-Martin	N44.0212237 E5.82087674	04164	2
75	SEO1	Station de Lure conteneurs BOM	Saint-Etienne-les-Orgues		04178	1
76	SEO2	Chemin de la Muraille Neuve (Domaine des cèdres)	Saint-Etienne-les-Orgues	N44.0536778 E5.7819803	04178	4
77	SEO3	Boulevard Charles Caste	Saint-Etienne-les-Orgues	N44.0489363 E5.78141703	04178	1
78	SEO4	Boulevard Charles Caste (Gendarmerie)	Saint-Etienne-les-Orgues	N44.0464724 E5.77653784	04178	1
79	SEO5	Rue de l'Arboux (Mairie)	Saint-Etienne-les-Orgues	N44.0453066 E5.7790321	04178	2
80	SEO6	Chemin de l'Abadie	Saint-Etienne-les-Orgues		04178	2
81	SEO7	Route de la Panebière	Saint-Etienne-les-Orgues	N44.0445426 E5.78386665	04178	2
82	SEO8	Boulevard du 6 Juin 1944 (Place de la bascule)	Saint-Etienne-les-Orgues	N44.0440699 E5.78041903	04178	2
83	SEO9	Boulevard de la Libération (Médiathèque)	Saint-Etienne-les-Orgues	N44.0428496 E5.78129276	04178	1
84	SEO10	Route de Fontienne (Piscine)	Saint-Etienne-les-Orgues	N44.0418479 E5.78170849	04178	2
85	SEO11	Route de Forcalquier (Station essence)	Saint-Etienne-les-Orgues	N44.0385630 E5.77495395	04178	1
86	SEO12	Chemin du Petit Thyers	Saint-Etienne-les-Orgues	N44.0318030 E5.76926394	04178	2
87	SEO13	Chemin de la charreirasse	Saint-Etienne-les-Orgues	N44.0388352 E5.76708842	04206	2
88	SIE1	Route de Forcalquier (La Chapelle)	Sigonce	N43.9948947 E5.82255157	04206	2
89	SIE2	Chemin des Ferrayes (Parking Bambou)	Sigonce	N43.9970102 E5.83987537	04206	2
90	SIE3	Route de Lurs (Salle des fêtes)	Sigonce	N43.9978064 E5.84216763	04206	2
100	SIE4	Route de Lurs (Station d'épuration)	Sigonce	N43.9909942 E5.85147439	04206	2
					TOTAUX	168

1. 2.2. Collecte des déchets ménagers recyclables.

La communauté de communes assure le service de collecte sélective des ordures ménagères en vue de leur valorisation. Cette collecte est gérée par le SYDEVOM de Haute Provence, en régie, compte tenu de ses compétences.

L'ensemble des communes du territoire est équipé pour la collecte sélective en Points d'Apport Volontaire pour les emballages ménagers recyclables, le papier et le verre.

Les communes bénéficient également d'un service de collecte réservé aux écoles aux maires et sous-préfet ou encore au centre des finances publiques. Cette collecte est organisée de façon trimestrielle pour les établissements publics volontaires.

En avril 2019, la communauté de communes, tout comme l'ensemble du département, est passée en « emballages tout plastiques » avec l'extension des consignes de tri.

1. 2.3. Déchetteries.

La communauté de communes dispose de deux déchetteries intercommunales sur son territoire :

- Une sur la commune de Saint Etienne les Orgues pour le bassin d'habitat Nord du territoire ; (un projet d'extension de cette déchetterie est en phase consultation des entreprises Marché de Travaux)
- Une sur la commune de Forcalquier pour le bassin d'habitat Sud du territoire.

Les déchetteries sont équipées de quais (8 pour la déchetterie de St Etienne les Orgues et 10 pour celle de Forcalquier) où sont positionnées des bennes de 30 m³ et 15m³ pour le dépôt des déchets suivants : tout venant, mobilier, végétaux, gravats, ferrailles, cartons, bois, textiles, capsules, ampoules et néons, huiles de vidange et huiles alimentaires, piles, batteries et accumulateurs, emballages ménagers recyclables, journaux, revues, magazines, verre et déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, produits corrosifs etc.).

Seule la déchetterie de Saint Etienne les Orgues est équipée d'une benne pour les végétaux. A forcalquier, ils sont réceptionnés sur une plateforme dédiée (une création de plateforme à St Etienne les Orgues est à l'étude sur le foncier restant pour optimiser encore les coûts de ce traitement).

Sur chaque déchetterie, un local spécifique permet le stockage des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) décomposés en plusieurs familles : acides, basiques, comburants, phytosanitaires, hydrocarbures, pateux, aérosols, filtres, autres DDS liquides, appareil au mercure, radiographies, produits inconnus.

Sont aussi triés dans des contenants spécifiques les Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques (DEEE), les lampes/néons, les piles/batteries, les vêtements, les capsules Nespresso, les huiles minérales et alimentaires et les cartouches d'encre.

Des colonnes de tri sont présentes pour la collecte des emballages ménagers recyclables, le verre et le papier.

Les horaires d'ouvertures des déchetteries sont les suivants :

	Saint Etienne les Orgues		Forcalquier	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Dimanche et Lundi	Fermé		Fermé	
Mardi au samedi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00	9h00 à 12h00	14h00 à 18h00

1. 2.4. Communication.

La signalétique des PAV à ordures ménagères et des PAV à emballages ménagers recyclables à été remise à jour sur le territoire de la communauté de communes.

Autocollant apposé sur les conteneurs à ordures ménagères : étiquettes descriptives sur les PAV + inscriptions du déchet à jeter dans le PAV.

Autocollant apposé sur les colonnes et conteneurs à emballages ménagers recyclables : étiquettes descriptives sur les PAV + inscriptions du déchet à jeter dans le PAV.

Les communes doivent malheureusement continuer à gérer les dépôts sauvages d'encombrants au travers de patrouilles de ramassage ; transférées aux déchetteries du territoire de la CCPFML.



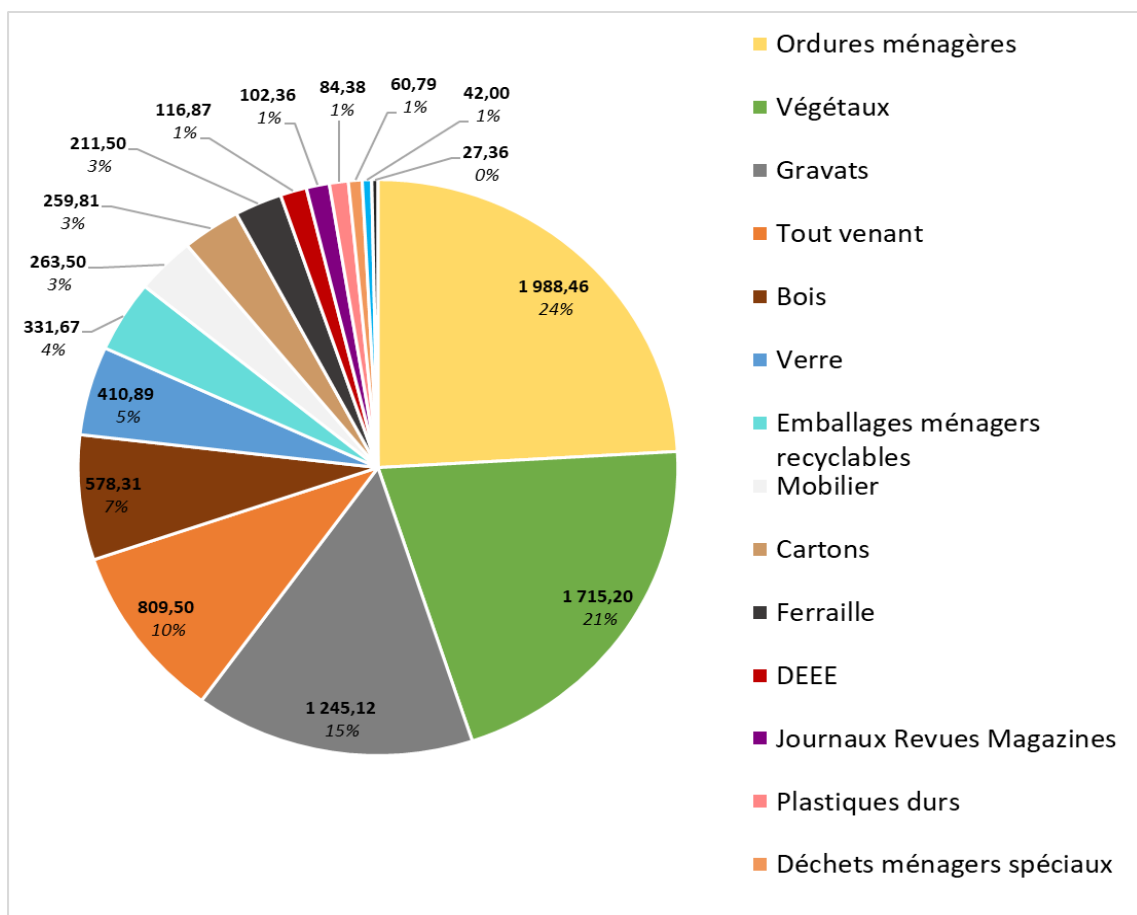
1. 2.5. Tonnages collectés.

CCPFML 2024	TYPES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL	BILAN A 12 MOIS	
MULTIMATERIAUX	Apport direct	5,00	0,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434,87	78,12	21,9%
	Collecte sydevom	30,92	31,58	30,94	38,58	31,94	34,12	46,16	34,88	41,14	38,84	30,83	39,36			
VERRE	Collecte	37,53	17,53	36,18	25,07	40,34	46,25	33,01	48,59	40,82	35,28	23,54	26,75	410,88	32,02	8,45%
OM	Transfert	159,07	142,69	144,46	161,52	167,44	154,48	202,50	192,92	165,62	168,28	154,25	109,24	1588,47	-525,72	-20,91%
REFUS DE TRI		6,51	5,55	5,28	7,51	6,37	7,09	9,20	8,26	9,19	9,01	7,51	9,02	90,30		
CARTONS BRUNS	apport direct CCPFML	-	-	-	-	-	-	-	-	6,82	11,59	9,46	8,88	36,75		

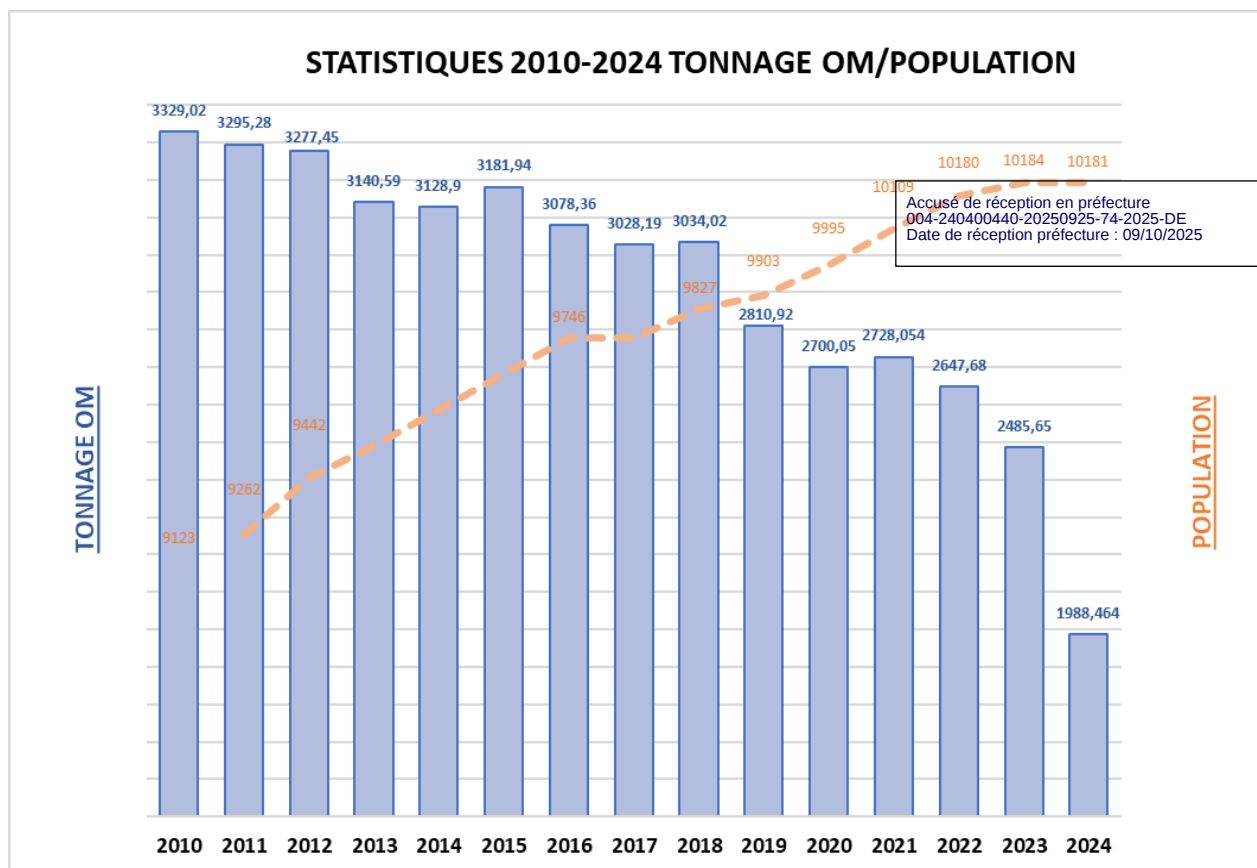
1. 2.6. Evolution des tonnages collectés sur le territoire de la communauté de communes.

Catégories de déchets	Tonnages collectés 2020	Tonnages collectés 2021	Tonnages collectés 2022	Tonnages collectés 2023	Tonnages collectés 2024	Evolution 2023 à 2024	
						tonnes	%
Ordures ménagères	2 700,05	2 728,05	2 647,68	2 485,65	1 988,46	-497,19	-20,00
Emballages ménagers recyclables	232,59	235,34	240,19	272,11	331,67	59,56	21,89
Journaux Revues Magazines (JRM)	133,86	141,01	115,15	84,64	102,36	17,72	20,94
Verre	349,78	379,59	397,12	378,86	410,89	32,03	8,45
Ferraille	219,50	215,28	177,68	183,18	211,50	28,32	15,46
Végétaux	1 150,50	1 371,00	1 284,70	1 404,85	1 715,20	310,35	22,09
Cartons	191,95	235,28	216,76	223,20	259,81	36,61	16,40
Bois	441,44	515,29	476,72	480,00	578,31	98,31	20,48
DEEE	117,92	119,98	93,24	108,48	116,87	8,39	7,73
Tout venant	592,78	669,60	690,49	719,40	809,50	90,10	12,52
Gravats	1 085,02	1 358,31	1 306,45	1 405,39	1 245,12	-160,27	-11,40
Plastiques durs	50,04	56,40	56,98	65,56	84,38	18,82	28,71
Déchets ménagers spéciaux	45,02	48,58	36,26	40,89	60,79	19,90	48,67
Textiles Linges Chaussures (TLC)	32,82	25,45	49,09	41,24	42,00	0,76	1,84
Pneumatique	13,16	23,72	17,88	13,06	27,36	14,30	109,49
Mobilier	214,26	269,98	268,89	267,38	263,50	-3,88	-1,45
Total	7 570,69	8 392,86	8 075,28	8 173,89	8 247,72	73,83	0,90

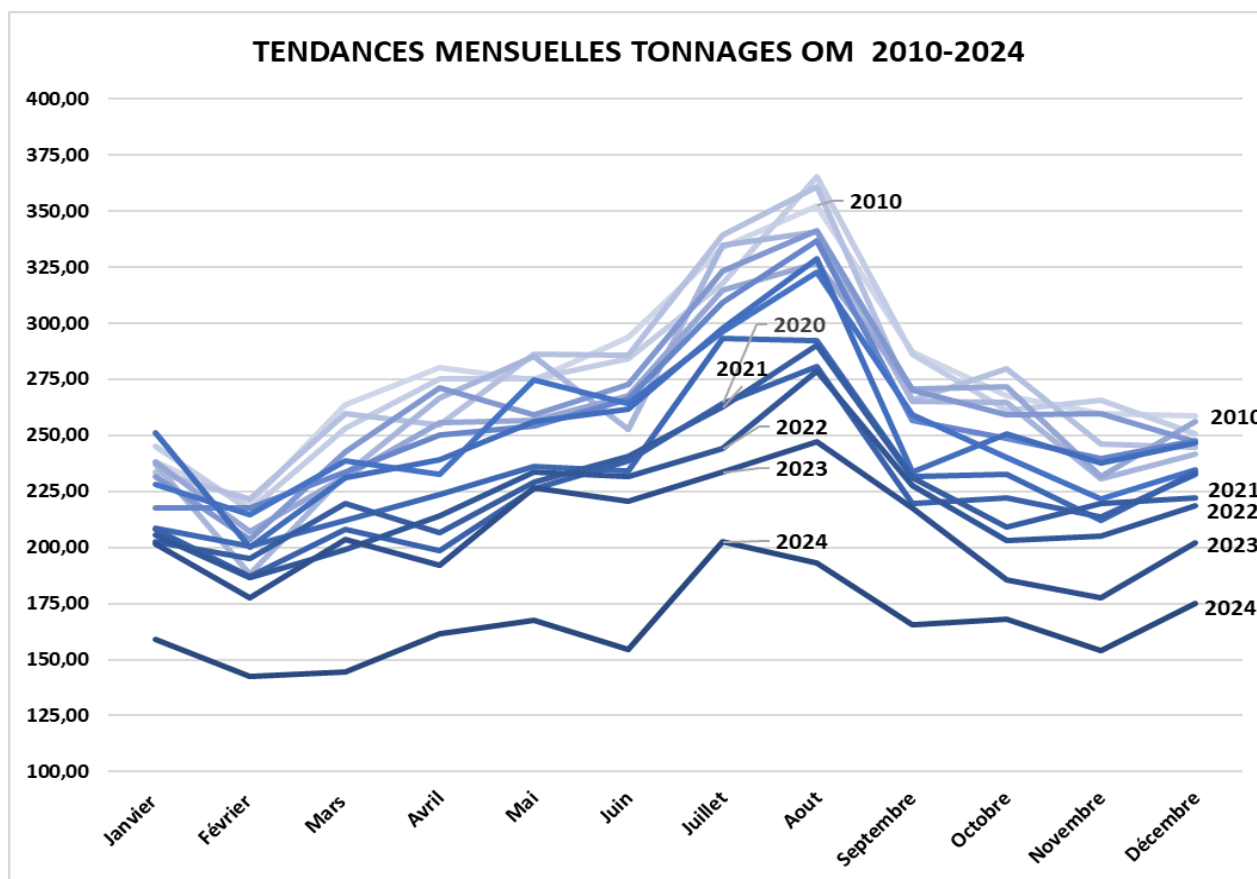
1. 2.7. Répartition des tonnages collectés par flux de déchets.



1. 2.8. Evolution du tonnage d'ordures ménagères en fonction de la population depuis 2010.



Le graphique suivant représente les tonnages mensuels d'ordures ménagères collectés depuis 2010. Il fait apparaître une saisonnalité très marquée sur les mois d'été avec toutefois une forte atténuation depuis 2018. Cette tendance s'observe désormais en toute saison avec un aplatissement de la courbe.



1. 2.9. Performances du territoire.

Le tableau ci-dessous expose les performances de tri de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et les performances nationales, régionales et départementales pour comparaison (source : SINOE®, outil d'analyse de production des déchets produit par l'ADEME).

QUANTITE DECHETS COLLECTES EN KG/HAB/AN	TERITOIRE DE LA CCPFML		DEPARTEMENT 04	REGION PACA	FRANCE
	2023	2024	DECHETS CHIFFRES CLES ADEME EDITION 2020		
OM RESIDUELLES	245	197	361	378	255
VERRE	37	41	28	22	30
EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES ET PAPIERS	35	43	32	35	49
DECHETS MENAGERS (HORS GRAVATS)	663	686	779	714	583

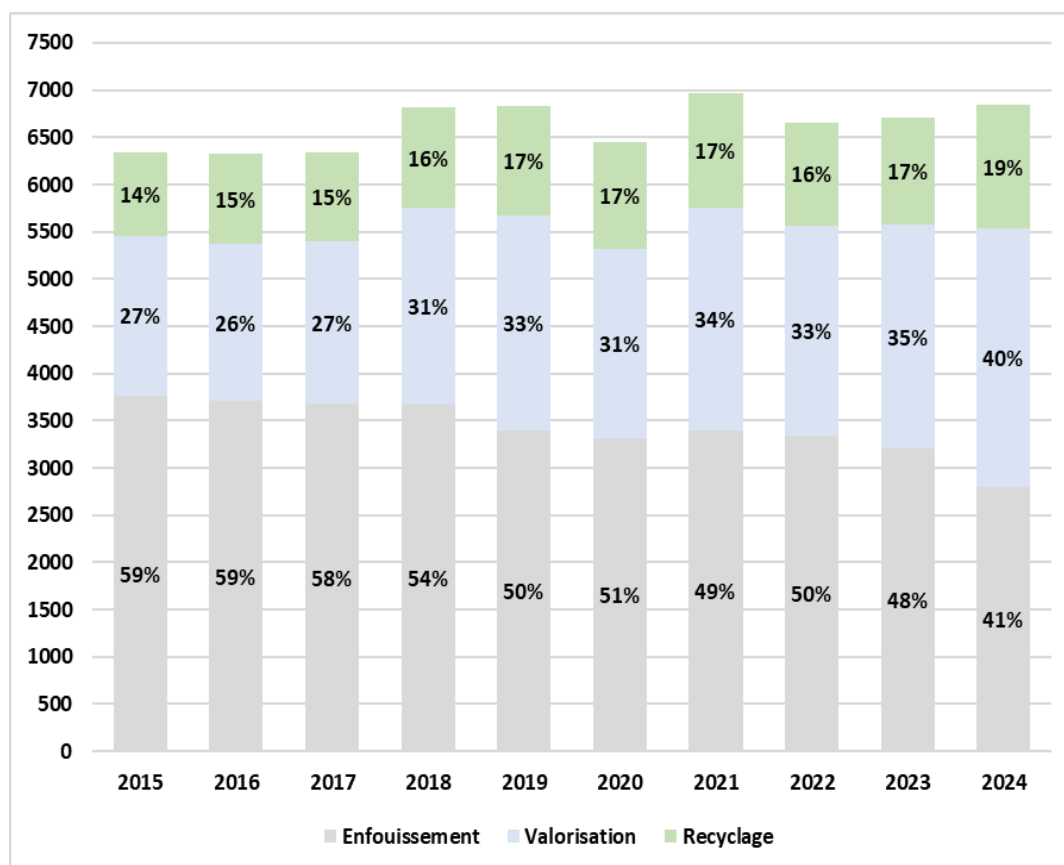
Le tableau ci-dessous expose les objectifs régionaux et nationaux et les performances de la CCPFML :

OBJECTIFS	Objectifs régionaux Bassin Alpin 2025	CCPFML	Objectifs nationaux 2025	CCPFML
Production DMA (hors GRAVATS et DDS)	-10% en tonnes par rapport à 2015	8%	-15% en tonnes par rapport à 2010	17%
Taux de valorisation DMA (hors GRAVATS et DDS)	65%	59%	55%	59%
Stockage sur site d'enfouissement	-	-	- 30% en tonnes par rapport à 2010	-29%
Etendre le tri à l'ensemble des emballages plastiques	-	-	2022	2019
Tonnage OM	-	-	- 30% en tonnes par rapport à 2010	-40%
Ratio EMBALLAGES PAPIERS/OM	18%	22%	-	-
Performance en Kg/hab/an	52	43	-	-
Ratio VERRE/OM	14%	21%	-	-
Performance en Kg/hab/an	41	40	-	-

1.3. Traitement des déchets

Les déchets sont classés par catégories qui bénéficient chacune d'un mode de traitement différent, adapté à la nature des matériaux représentés.

Le graphique ci-dessous expose le ratio d'enfouissement, de valorisation et de recyclage des déchets collectés et traités sur l'année 2024.



1. 3.1. Traitement des ordures ménagères.

Les ordures ménagères résiduelles sont enfouies sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D.) du CSDU 04, située sur la commune de Manosque, depuis le 1^{er} janvier 2008.

1. 3.2. Traitement des déchets ménagers recyclables.

Les emballages ménagers recyclables sont triés et conditionnés au centre de tri d'emballages ménagers de Manosque (Sud Est Assainissement - VEOLIA). Les déchets triés par type de matériaux sont alors acheminés chez différents recycleurs en vue de leur valorisation. Les destinations sont variables en fonction de la demande des industriels.

Accusé de réception en préfecture
N° 25/215-01
Date de réception préfecture : 09/10/2025

1. 3.3. Traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les déchets ménagers et assimilés sont issus des apports des particuliers en déchetterie et des collectes encombrants organisées par les communes. Le tableau ci-dessous présente quelques déchets collectés en déchetterie et leur mode de traitement.

Matériaux	Type de traitement
Végétaux	Compostage
DEEE	Démantèlement et recyclage
Tout venant	Enfouissement
Déchets Diffus Spécifiques	Incinération avec co-génération
Plastiques durs	Plasturgie
Carton - Papier - Verre - Ferraille	Recyclage
Huiles	Régénération ou incinération
Gravats	Stockage sur site de classe III (enfouissement)
Textile/Linge/Chaussures	Valorisation
Mobilier	Valorisation - Recyclage
Pneumatique	Valorisation énergétique et matière
Bois	Valorisation matière (85%) et énergétique (25%)

Le tableau suivant présente le budget alloué à la post exploitation de l'ISDND des Truques, ainsi que la part propre à l'évacuation et traitement des concentrats produits sur site :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Transport et traitement des concentrats	52 544,00 €	42 741,00 €	23 542,00 €	14 327,00 €	26 932,00 €	27 909,52 €
Budget post-exploitation ISDND	114 923,00 €	122 880,00 €	87 999,00 €	88 188,00 €	95 891,00 €	89 625,24 €

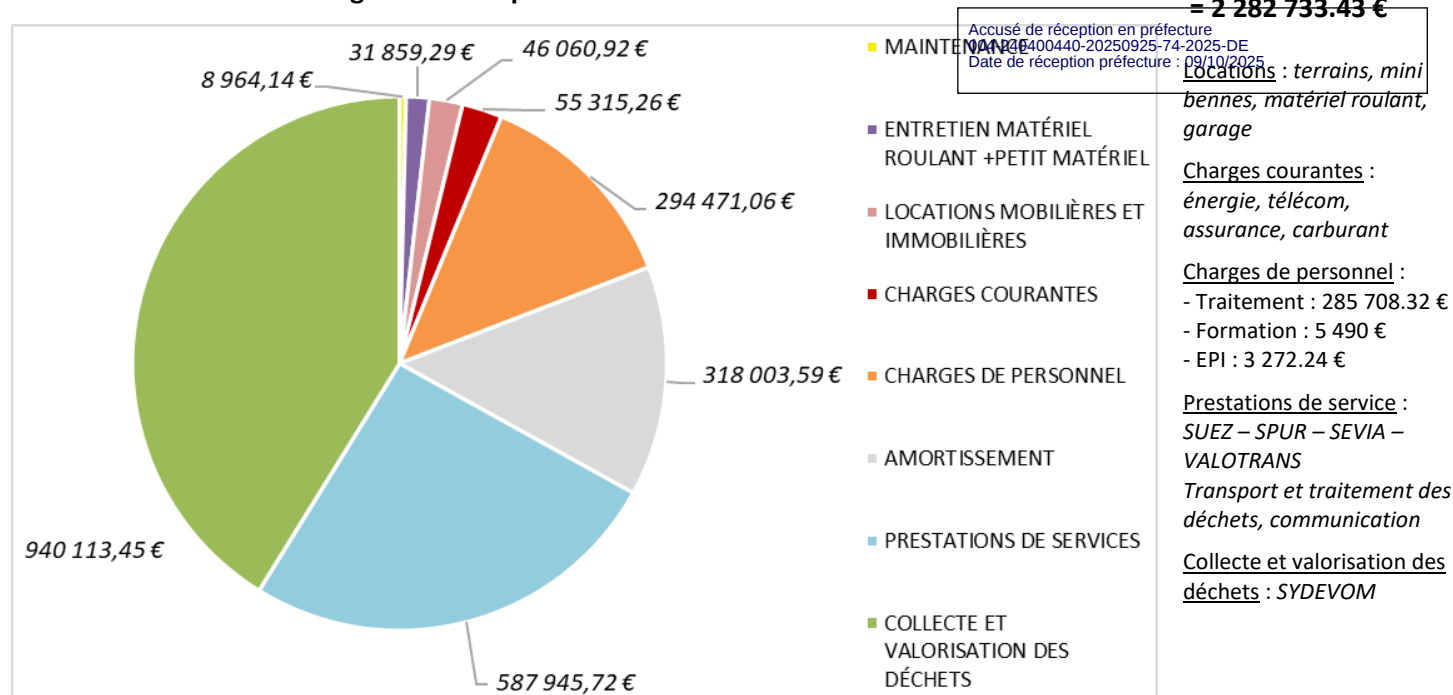
Les charges de post-exploitation comprennent :

- Les différentes analyses et maintenances réglementaires (torchère, rejets atmosphériques, biogaz, lixiviats, concentrats, eaux de ruissèlement, piézomètres, eaux de source) ;
- Le relevé topographique ;
- Les assurances risques et responsabilité environnementale ;
- Les amortissements du matériel (osmose, torchère) et des travaux de réhabilitation du site ;
- Les consommables (électricité, produits chimique et matériel nécessaire à l'exploitation de l'osmose).

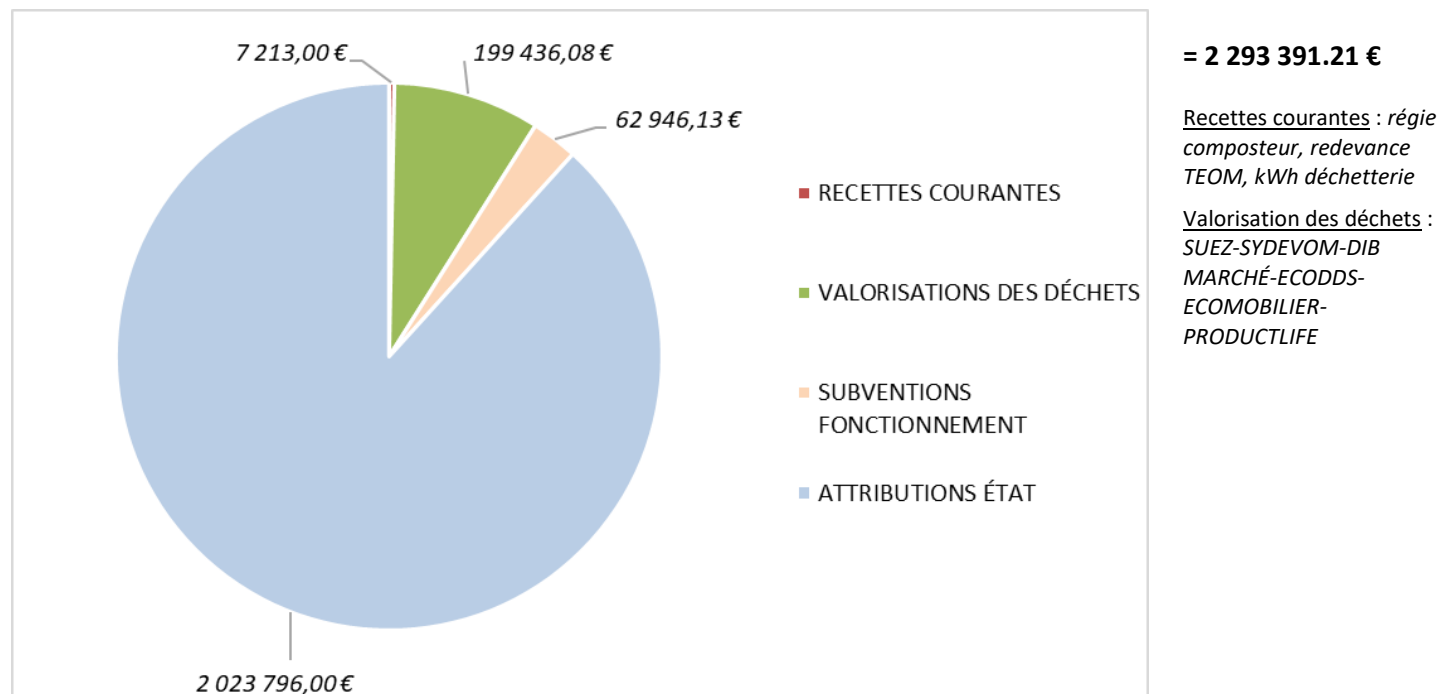
2. Indicateurs financiers

Les données présentées dans ce chapitre sont issues du bilan analytique du budget 300 de la CCPFML, pour l'exercice comptable 2024.

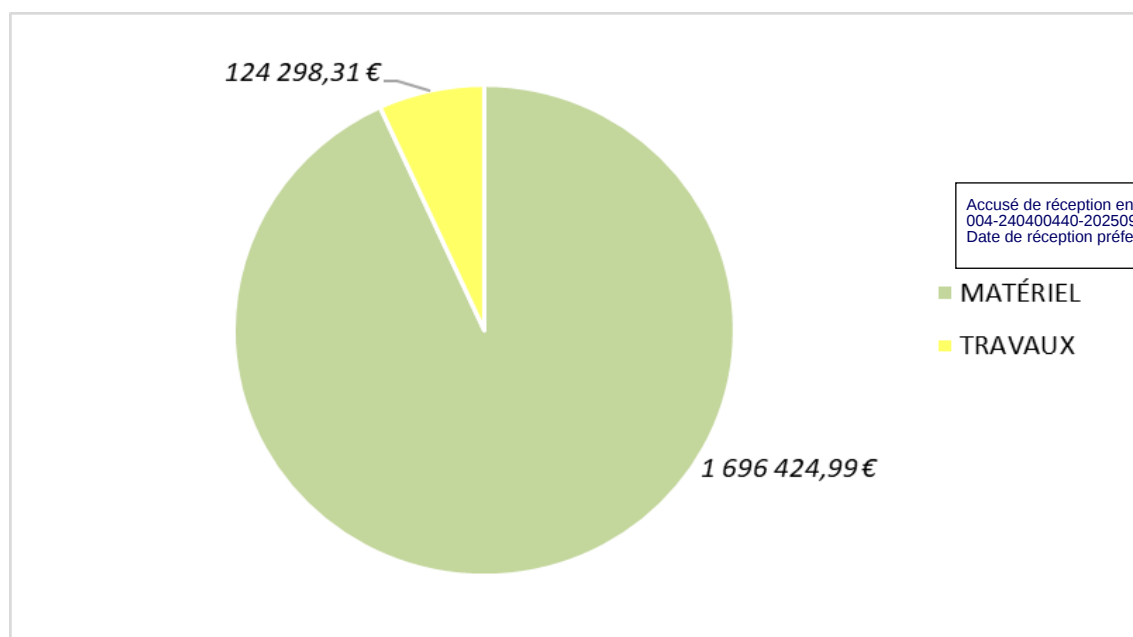
2. 1. Montant annuel global des dépenses de fonctionnement.



2. 2. Montant annuel global des recettes de fonctionnement.



2. 3. Montant annuel global des dépenses d'investissement.

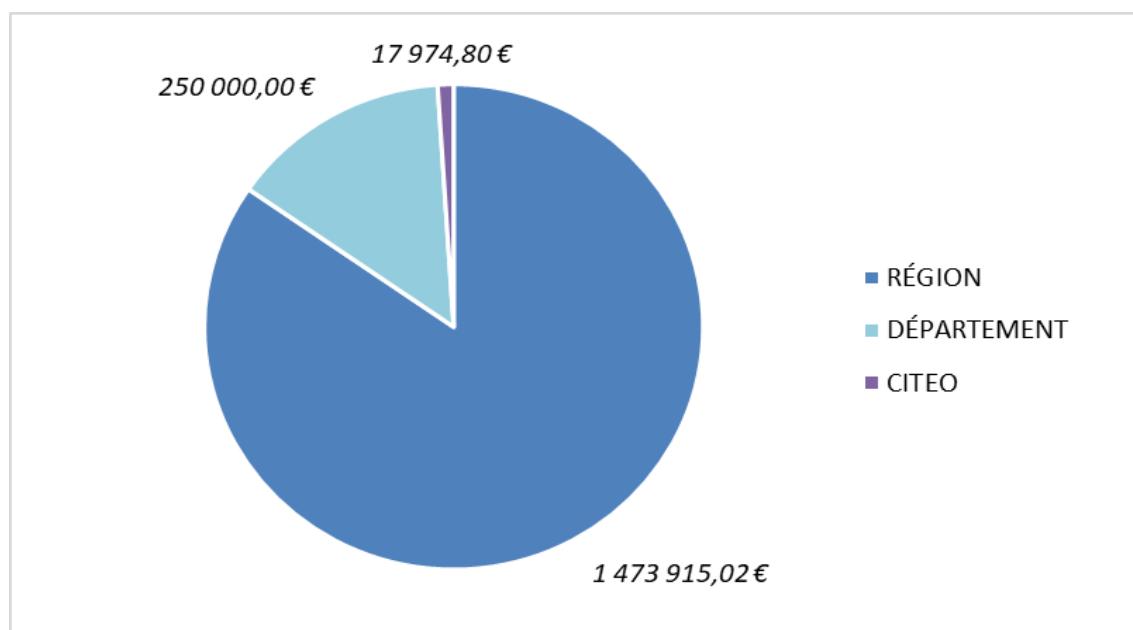


= 1 820 723.30 €

Matériel : conteneurs, PAV, automate osmoseur

Travaux : aménagement des décharges, rénovations, plateformes pour PAV

2. 4. Montant annuel global des recettes d'investissement.



= 1 741 889.82 €

Subventions : acquisition du matériel de collecte